

1- Conventionnement entre la commune d'Avermes et l'association « Les Papillons » pour la mise en place du dispositif de boîtes aux lettres

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, Maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nolwen ALLIGAND, Kévin BELLIER, Benjamin BERNARD, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Victorien JUDET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gwénaëlle LANEURY, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Sylvain MARIDET, Guy ORARD, Carine PANDREAU, Emmanuelle PARIS, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Benoît RIOUX, Agnès RZANSKI, Nathalie WORMSER.

Absents : Karim BACHI (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), François DELAUNAY (pouvoir à Sabrina FAURE-FONTENAY).

Kévin BELLIER, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de développer des actions de prévention et de protection de l'enfance sur le territoire communal,

Considérant l'action de l'association les Papillons qui œuvre à la prévention, à la détection et à la lutte contre les violences commises sur les enfants, notamment par la mise en place de boîtes aux lettres dédiées,

Considérant que ce projet est issu d'une réflexion menée par les jeunes du conseil Municipal des Jeunes (CMJ), témoignant de leur implication dans la vie locale et leur engagement citoyen sur les questions de prévention et de protection de l'enfance,

Considérant que cette initiative contribue à valoriser la participation des jeunes à l'action publique locale et encourager leur rôle d'acteurs du territoire,

Considérant que le dispositif de boîtes aux lettres permet aux enfants de signaler anonymement des situations de harcèlement, de maltraitance ou de violence, et que les signalements sont traités par des professionnels qualifiés,

Considérant la volonté de la commune de soutenir les initiatives portées par la jeunesse et de renforcer les actions de prévention,

Considérant que la collectivité s'engage à acquérir le « pack papillons » nécessaire à la réalisation de cette action et a inscrit les crédits correspondants au budget 2026,

Vu l'avis de la commission de la petite enfance, de la jeunesse et des affaires scolaires du 24 avril 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place du dispositif de boîtes aux lettres « les Papillons » sur le territoire communal et autorise Monsieur le maire à signer la convention de partenariat à venir avec l'association « les Papillons » définissant les conditions de mise en place de fonctionnement du dispositif ainsi que tout document afférent.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 25
- ◆ Votants 27

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 003-210300133-20260429-CM_20262904_2-DE

**2- Règlement
intérieur du conseil
municipal**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, Maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nolwen ALLIGAND, Kévin BELLIER, Benjamin BERNARD, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Victorien JUDET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gwénaëlle LANEURY, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Sylvain MARIDET, Guy ORARD, Carine PANDREAU, Emmanuelle PARIS, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Benoît RIOUX, Agnès RZANSKI, Nathalie WORMSER.

Absents : Karim BACHI (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), François DELAUNAY (pouvoir à Sabrina FAURE-FONTENAY).

Kévin BELLIER, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 25
- ◆ Votants 27

Vu l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales prévoyant que les communes de plus de 3 500 habitants établissent leur règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal,

Vu l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant que la commission communale chargée d'élaborer le règlement intérieur s'est réunie le 8 avril 2026 et a rendu un avis favorable au projet de règlement ci-annexé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris connaissance du projet de règlement établi par la commission et décide de l'adopter, à l'unanimité, comme règlement intérieur du conseil municipal d'Avermes.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 003-210300133-20260429-CM_20262904_3-DE

**3- Restauration
scolaire – Mise à
jour du règlement
intérieur**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, Maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nolwen ALLIGAND, Kévin BELLIER, Benjamin BERNARD, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Victorien JUDET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gwénaëlle LANEURY, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Sylvain MARIDET, Guy ORARD, Carine PANDREAU, Emmanuelle PARIS, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Benoît RIOUX, Agnès RZANSKI, Nathalie WORMSER.

Absents : Karim BACHI (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), François DELAUNAY (pouvoir à Sabrina FAURE-FONTENAY).

Kévin BELLIER, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 25 septembre 2025 adoptant les modifications au règlement intérieur du service restauration scolaire,

Considérant qu'il convient de modifier le règlement intérieur afin de préciser les modalités de paiement ainsi que la date d'échéance des factures.

Vu l'avis de la commission de la petite enfance, de la jeunesse et des affaires scolaires en date du 24 avril 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur du service restauration scolaire.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 25
- ◆ Votants 27



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 003-210300133-20260429-CM_2026904_4-DE

**4- Crèche « La
Souris Verte » –
Mise à jour du
règlement de
fonctionnement**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, Maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nolwen ALLIGAND, Kévin BELLIER, Benjamin BERNARD, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Victorien JUDET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gwénaëlle LANEURY, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Sylvain MARIDET, Guy ORARD, Carine PANDREAU, Emmanuelle PARIS, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Benoît RIOUX, Agnès RZANSKI, Nathalie WORMSER.

Absents : Karim BACHI (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), François DELAUNAY (pouvoir à Sabrina FAURE-FONTENAY).

Kévin BELLIER, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le règlement de fonctionnement approuvé en date du 02 février 2023 par délibération du conseil municipal,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement suite à des modifications concernant les modalités de paiement ainsi que la date d'échéance des factures,

Vu l'avis de la commission de la petite enfance, de la jeunesse et des affaires scolaires en date du 24 avril 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les modifications du règlement de fonctionnement de la crèche.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 25
- ◆ Votants 27

Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

5- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'installation d'un système de sécurisation sur les espaces publics – extension du système de vidéoprotection

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 25
- ◆ Votants 27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 003-210300133-20260429-CM_20262904_5-DE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, Maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nolwen ALLIGAND, Kévin BELLIER, Benjamin BERNARD, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Victorien JUDET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gwénaëlle LANEURY, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Sylvain MARIDET, Guy ORARD, Carine PANDREAU, Emmanuelle PARIS, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Benoît RIOUX, Agnès RZANSKI, Nathalie WORMSER.

Absents : Karim BACHI (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), François DELAUNAY (pouvoir à Sabrina FAURE-FONTENAY).

Kévin BELLIER, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 mars 2023 relative à la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics situés aux abords de la mairie, de la halle du marché, de la salle de spectacle Isléa et du parc de la Rigolée,

Considérant que la commune souhaite procéder à l'extension du système de vidéoprotection existant afin d'améliorer la couverture du dispositif sur d'autres secteurs de la commune et plus particulièrement sur le site d'Isléa afin de compléter la protection donnant sur le parking ; sur le complexe sportif abritant les terrains de football et de tennis afin d'assurer la sécurisation de ces installations ; sur le site de Pré Bercy à la suite de l'acquisition du parking par la ville d'Avermes, dans le but de renforcer la sécurité des commerces situés sous la résidence de Pré Bercy 4 et sur le site des services techniques afin d'assurer la sécurisation de ce bâtiment communal,

Considérant que de telles installations et équipements sont éligibles à une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2026- Programme S- Vidéoprotection de voie publique,

Vu l'avis de la commission des finances du 27 avril 2026,

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre du dispositif FIPD 2026, selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

DEPENSES	
Nature	Montant HT
Acquisition et installation de 4 caméras pour Isléa, complexe sportif et Pré Bercy (périmètre vidéoprotégé)	15 340 €
Acquisition et installation de 4 caméras pour le Centre Technique Municipal	10 960 €
Panneaux d'information entrées de ville	1 500 €
Total	27 800 €

RECETTES		
Nature	Montant HT	%
Etat (FIPD)	8 740 €	31,40 %
Région Aura	13 500 €	48,60 %
Autofinancement	5 560 €	20 %
Total	27 800 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le projet** ci-dessus exposé ;
- **d'approuver le plan de financement** correspondant,
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du FIPD**

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**6- Désignation des
membres de la
Commission
Communale des
Impôts Directs
(CCID)**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, Maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nolwen ALLIGAND, Kévin BELLIER, Benjamin BERNARD, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Victorien JUDET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gwénaëlle LANEURY, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Sylvain MARIDET, Guy ORARD, Carine PANDREAU, Emmanuelle PARIS, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Benoît RIOUX, Agnès RZANSKI, Nathalie WORMSER.

Absents : Karim BACHI (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), François DELAUNAY (pouvoir à Sabrina FAURE-FONTENAY).

Kévin BELLIER, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

L'article 1650, paragraphe 3 du code général des Impôts prévoit que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat municipal.

Cette commission, outre le maire ou un adjoint qui en assure la présidence, comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Le directeur des services fiscaux fera un choix dans la liste ci-après qui doit comporter 32 propositions pour les communes de plus de 2000 habitants.

Vu l'avis de la commission des finances et des affaires économiques en date du 27 avril 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner les personnes dont les noms suivent :

- commissaires titulaires :

- * Marie-Claude AVELIN, 11 Rue Louis Aragon AVERMES
- * Chantal PERROT, 26 Rue des Acacias AVERMES
- * Alain DIDTSCH, 4 Rue Ambroise Paré AVERMES
- * Dominique DUBOST, 5 Allée des Plantes Martin AVERMES
- * André VALVERDE, 8 Rue Ambroise Paré AVERMES
- * Isabelle LAMANNA, 8 Rue Jean Cocteau AVERMES
- * Armand CARTELIER, 2 Allée Saint Michel AVERMES
- * Stéphane BUJOC, 6 Allée St Michel AVERMES
- * Marie-France JEDYNAK, 18 Chemin des Taillons AVERMES
- * Christiane BASSEVILLE, 30 Allée des Sabottes AVERMES
- * Clément ROBERT, 96 Chemin de Chavennes AVERMES
- * Martine RAVELLI, 24 Rue Pasteur AVERMES
- * François MERCIER, 6 Allée Georges Brassens AVERMES
- * Benoît RIOUX, 13 Rue du Docteur Philippe Fournier AVERMES
- * Agnès RZANSKI, 24 Allée Chantemerle AVERMES
- * Éric COGNIS, 1 Allée Yves Montand AVERMES

- commissaires suppléants :

- * Lorenzo ENCINAS, 15 Rue Curie AVERMES
- * Marie-Claude BAUDREZ, Allée du Val d'Allier AVERMES
- * Marie-France GIRARD, Pré Bercy II Bâtiment 7 n°64 AVERMES
- * Bernadette CIVADE, Chemin de Chavennes les Piquandes AVERMES
- * Jean-Claude DAUMUR, 3 Rue Saint Exupéry AVERMES

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 25
- ◆ Votants 27

- * René ARNAUD, 19 Rue des Anciens Combattants AVERM
- * Marie-Laure COLAS, 7 Chemin des Taillons AVERMES
- * Vincent BOISTIER, 1 Chemin de Mauvet AVERMES
- * Brigitte FAURE, 11 Allée Yves Montand AVERMES
- * Yolaine LAFAYE, 3 Allée Jean Serrat AVERMES
- * Marie-Pierre CAILLAUD, 54 Chemin du Désert AVERMES
- * Jean-Michel DAME, 3 Chemin des Gravettes AVERMES
- * Françoise MARSONI, 11 Chemin des Groitiers AVERMES
- * Patrick RANDOUYER, 4 Clos Alphonse Daudet AVERMES
- * Jean-Pierre VINCENT, 92 Chemin de Chavennes AVERMES
- * Michel CHARPENTIER, 42 Rue Jean Baron AVERMES

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 003-210300133-20260429-CM_20262904_6-DE

SLOW

Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**7- Constitution
d'une commission
« achats »**

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 25
- ◆ Votants 27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 003-210300133-20260429-CM_20262904_7-DE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, Maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nolwen ALLIGAND, Kévin BELLIER, Benjamin BERNARD, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Victorien JUDET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gwénaëlle LANEURY, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Sylvain MARIDET, Guy ORARD, Carine PANDREAU, Emmanuelle PARIS, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Benoît RIOUX, Agnès RZANSKI, Nathalie WORMSER.

Absents : Karim BACHI (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), François DELAUNAY (pouvoir à Sabrina FAURE-FONTENAY).

Kévin BELLIER, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la délibération du 20 mars 2026 par laquelle a été arrêtée la liste des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant que cette commission d'appel d'offres des communes de 3 500 habitants et plus, attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens (216 000 € fournitures et services/ 5 404 000 € travaux) et peut être consultée pour avis dans le cadre des marchés publics passés selon une procédure adaptée,

Considérant qu'il apparaît important de réunir cette commission pour avis avant attribution des marchés passés selon une procédure adaptée d'un certain montant,

Vu l'avis de la commission des finances et des affaires économiques en date du 27 avril 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de réunir les membres de cette commission d'appel d'offres au sein d'une commission « achats » pour les marchés publics de la commune passés selon une procédure adaptée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure ou égale aux seuils suivants :

- **60 000 € HT pour les marchés de fournitures et services**
- **100 000 € HT pour les marchés de travaux**



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé,

Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 003-210300133-20260429-CM_20262904_8-DE

**8- Désignation
d'un signataire pour
la délivrance des
demandes de permis
ou de déclaration
préalable de
Monsieur Jean-Luc
ALBOUY**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, Maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nolwen ALLIGAND, Kévin BELLIER, Benjamin BERNARD, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Victorien JUDET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gwénaëlle LANEURY, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Sylvain MARIDET, Guy ORARD, Carine PANDREAU, Emmanuelle PARIS, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Benoît RIOUX, Agnès RZANSKI, Nathalie WORMSER.

Absents : Karim BACHI (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), François DELAUNAY (pouvoir à Sabrina FAURE-FONTENAY).

Kévin BELLIER, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L 422-7 du code de l'urbanisme qui stipule que si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Considérant que Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Maire de la commune d'Avermes peut être amené à déposer des demandes de permis ou de déclaration préalable en son nom ou en tant que mandataire,

Vu l'avis de la commission d'urbanisme, travaux et cadre de vie en date du 22 avril 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Pascal MARIDET, adjoint délégué à l'urbanisme, comme signataire pour délivrer les demandes de permis ou de déclaration préalable qui seraient déposées par Monsieur Jean-Luc ALBOUY.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 25
- ◆ Votants 27



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 003-210300133-20260429-CM_20262904_9-DE

**9- Dénomination
des voies desservant
la ZAC Cœur de
Ville – phase 3**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, Maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nolwen ALLIGAND, Kévin BELLIER, Benjamin BERNARD, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Victorien JUDET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gwénaëlle LANEURY, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Sylvain MARIDET, Guy ORARD, Carine PANDREAU, Emmanuelle PARIS, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Benoît RIOUX, Agnès RZANSKI, Nathalie WORMSER.

Absents : Karim BACHI (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), François DELAUNAY (pouvoir à Sabrina FAURE-FONTENAY).

Kévin BELLIER, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu les délibérations du 14 décembre 2017 et 17 juin 2021 dénommant une partie des voies desservant la ZAC Cœur de Ville,

Considérant que la ZAC Cœur de Ville continue de s'aménager avec la phase 3 qui a débuté et qu'il convient de poursuivre la dénomination des voiries et de prolonger celles déjà existantes afin de faciliter la vie courante des futurs habitants, de faciliter la rapidité des secours (pompiers, urgence, dépannage électricité, gaz...), de favoriser les livraisons et le guidage G.P.S et d'avoir un adressage correct pour une éligibilité à la fibre ;

Vu le plan annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission urbanisme, travaux, cadre de vie du 22 avril 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de poursuivre la dénomination des voies et de prolonger celles déjà existantes desservant la ZAC Cœur de Ville comme indiqué au plan annexé :

- **Rue de la Laïcité** (prolongement dénomination existante)
- **Impasse de l'Égalité** (nouvelle dénomination)
- **Rue de la liberté** (nouvelle dénomination)

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 25
- ◆ Votants 27



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**10- Actualisation
du Règlement
Intérieur des
services de la
collectivité**

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 25
- ◆ Votants 27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 003-210300133-20260429-CM_20262904_10-DE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, Maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nolwen ALLIGAND, Kévin BELLIER, Benjamin BERNARD, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Victorien JUDET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gwénaëlle LANEURY, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Sylvain MARIDET, Guy ORARD, Carine PANDREAU, Emmanuelle PARIS, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Benoît RIOUX, Agnès RZANSKI, Nathalie WORMSER.

Absents : Karim BACHI (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), François DELAUNAY (pouvoir à Sabrina FAURE-FONTENAY).

Kévin BELLIER, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret 85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 28 avril 2026,

Considérant que le règlement des services de la collectivité approuvé par délibération en date du 17 Décembre 2020, et actualisé à plusieurs reprises, est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité,

Considérant que ce règlement se doit d'être actualisé, notamment pour modifier l'article 1.3 relatif aux heures supplémentaires et complémentaires et l'article 1.4 relatif aux autorisations spéciales d'absence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver l'actualisation du règlement intérieur des services de la collectivité ci-annexé.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY